

Revue Jurisdoctoria :
Présentation du quatrième numéro consacré
aux Techniques de participation démocratique

BERTRAND MATHIEU

Parrain du Numéro

Professeur à l'École de droit de la Sorbonne – Université Paris I

Consacré aux « Techniques de participation démocratique » ce numéro quatre de *Jurisdoctoria* est riche de réflexions sur une question qui, au-delà du droit constitutionnel et de la science politique, intéresse le fonctionnement de nos sociétés et traduit des évolutions profondes tant en ce qui concerne les relations interpersonnelles (la crise de l'autorité) qu'en ce qui concerne ce que certains appelleraient, par une commode confusion des verbes et des substantifs, le « vivre ensemble » ou d'autres l'identité nationale. C'est alors le défi du délitement des valeurs communes, de la renaissance d'identités communautaristes, d'un droit naturel des droits fondamentaux qui s'inscrit difficilement dans le cadre national, qu'il convient d'affronter.

Forme récente de légitimation et d'exercice du pouvoir dans le cadre étatique, la démocratie est confrontée à une crise de légitimité et à une concurrence du cadre étatique par d'autres entités infra ou supra étatiques.

L'utilisation du terme démocratique dans sa forme adjectivale manque parfois de rigueur. Elle tient au fait qu'est attachée au mot démocratique une connotation positive qui parfois tend à masquer des évolutions qui remettent en cause la démocratie, tout du moins dans sa forme traditionnelle, à savoir représentative. La confusion opérée par la Cour européenne des droits de l'homme entre un système de valeurs, les droits fondamentaux, et un système de légitimation et d'exercice du pouvoir, la démocratie, en témoigne.

En tous cas la notion de participation est au cœur de la démocratie, qu'il s'agisse du choix des représentants ou de la prise de décision. La démocratie convoque le Peuple, le Peuple souverain, mais aussi le peuple gestionnaire de ses propres affaires. Mais dans cette dernière hypothèse, le peuple concurrence ses

représentants, et, surtout, est-ce encore du concept de Peuple qu'il s'agit, alors que les enjeux, les intérêts et les objets de la participation sont fragmentés ?

L'intervention directe des citoyens peut conduire à la mise en place d'intercesseurs, tel est le cas du nouveau défenseur des droits, qui contrairement à ce qui existe, notamment en Espagne, n'est pas défenseur du Peuple car, dans une démocratie, il est aberrant de défendre le Peuple contre l'État. Elle peut aussi conduire à ce que la fabrication de la loi fasse intervenir des instances pré-décisionnelles, syndicats, ONG, États généraux (... de la bioéthique), représentants des entreprises. Mais qui parle ici le citoyen, le représentant d'intérêts catégoriels... s'agit-il de ce qu'il reste de la dissolution de cette entité disparue qu'est le Peuple ?

Le Peuple peut errer, on s'en méfie. La Société est aujourd'hui trop complexe pour être soumise aux aléas de la volonté populaire. La Cour constitutionnelle allemande est là pour y veiller et la Cour européenne des droits de l'homme censurera, peut-être, le Peuple suisse qui a voulu interdire la construction de minarets.

La question du contrôle des gouvernants est aussi une question essentielle au cœur de la démocratie. La participation du Peuple, par l'intermédiaire de ses représentants, au contrôle est atone en France. Alors, la fonction est remplie par le juge qui dispose de l'arme de la sanction pénale et, de manière diffuse, par de nouveaux procédés comme, par exemple, le droit à l'information et à la participation inscrits dans la Charte constitutionnelle de l'environnement de 2004.

Le droit des minorités conduit à l'expression de revendications communautaristes que le droit national ou européen est amené à prendre en compte. La participation du Peuple passe par la voix des représentants des communautés entre lesquelles le pouvoir politique tente d'arbitrer. Aux individus, à la société civile, la voix de l'émotion, à l'expert celui du savoir. Le Peuple a toujours été une entité abstraite ou idéologiquement mobilisée, il pouvait cependant se constituer autour de valeurs communes, de valeurs nationales, en France réunies sous le drapeau des valeurs républicaines. Aujourd'hui, il est la somme d'autonomies personnelles, demain concurrencées et réorganisées autour de valeurs communautaires. Le social a horreur du vide et se reconstruit mais selon une autre logique.

De manière horizontale, l'enchevêtrement des géographies de la démocratie, locale, nationale, européenne et d'ordres juridiques non hiérarchisés, multipolaires, ouvre de nouveaux champs à la participation dans une logique démocratique de laquelle le Peuple est très largement absent.

Il n'est pas question de porter un jugement de valeurs, toute valeur, même lorsque légitimement elle vise à l'universel, est historiquement et géographiquement

relative. Mais d'ouvrir ou de poursuivre une réflexion sur les transformations d'un modèle. S'interroger sur le point de savoir si la démocratie, telle que nous la connaissons, n'est qu'une parenthèse, ou plus exactement un moment de l'histoire, peut paraître iconoclaste. Ce n'est pourtant pas injurier l'avenir que de considérer que d'autres légitimités, d'autres formes politiques pourront demain dessiner l'espace social. Bonnes ou mauvaises ? Il ne m'appartient pas d'en juger.

Ce sont quelques unes de ces questions que ce riche numéro aborde, directement ou plus médiatement. Il s'agit d'abord de reprendre l'ancrage naturel de la participation du Peuple par l'élection de ses représentants. C'est la démocratie en construction qui est alors analysée. L'étude générationnelle des relations du public avec l'administration, contredit certains préjugés sur la soumission du « sujet » de la France d'Ancien régime et démontre que le citoyen redevient, partiellement, un acteur de l'action administrative après avoir été administré, c'est à dire non pas sujet mais objet de cette administration. Aujourd'hui, ce débat dépasse l'action administrative pour s'inscrire dans l'action législative. Il change de dimension, alors que la loi, instrument et manifestation de la souveraineté du Parlement, incarnation de l'intérêt général, sous la III^{ème} République, devient objet de participation des citoyens. Par ailleurs, volonté se dessine de faire revivre l'ancien droit de pétition. Ainsi en 2008, l'ouverture d'un droit de pétition à l'adresse du Conseil économique, social et environnemental est censée participer à la revalorisation de l'institution. Cela démontre que les balbutiements d'une nouvelle démocratie, qui se veut participative, empruntent parfois des habits anciens. Enfin, le principe de participation tend à devenir non pas un instrument entre les mains d'un Peuple, mais un droit de l'individu. C'est alors une profonde mutation du principe même de démocratie qui est à l'œuvre.

Tout n'est pas dit, dans cet ouvrage, des techniques de participation démocratique, mais des éclairages pertinents mettent en lumière les transformations qui affectent les termes du débat démocratique et ses modalités d'expression.

Cette recherche complète et poursuit celle conduite par l'Association française de droit constitutionnel, dans un projet triennal sur la démocratie auquel ont été associés les centres de recherche et tout particulièrement les jeunes chercheurs et qui s'est concrétisé à la fois dans des rencontres décentralisées et dans des journées d'études nationales.

Jeune recherche, questions nouvelles, la réflexion est vigoureuse, mais elle n'est qu'à ses débuts. Un vieux monde se déconstruit sous nos yeux, le nouveau monde est bien incertain, le temps est parfois long entre l'affaissement et la reconstruction.